

Recrutement

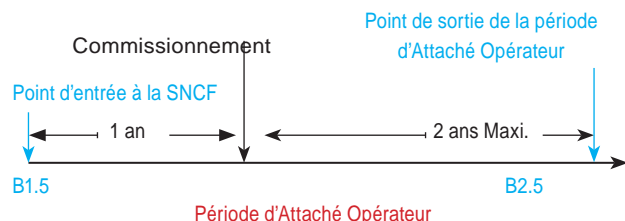
L'agent est admis au Cadre Permanent. Il doit être titulaire d'un diplôme correspondant à une formation de niveau IV (équivalente au baccalauréat).

Diplômes requis

L'agent est titulaire d'au moins un des diplômes suivants :

- Baccalauréat
- Brevet Professionnel
- Brevet de Maîtrise
- Certificat de Formation Professionnelle pour Adulte (CFPA), homologué au niveau 4 par l'Éducation Nationale

Le titre d'attaché opérateur n'est pas attribué au personnel recruté à la Traction.



Position de Rémunération

L'évolution de la rémunération est prévue dans une fourchette maximale de 3 positions. L'attribution des positions n'est pas automatique. Elle doit être justifiée par les connaissances acquises.



Attaché opérateur	Position de Rémunération du Point d'entrée	Position de Rémunération du Point de sortie
Baccalauréat		
Brevet Professionnel Brevet de Maîtrise	B1.5	B2.8
CFPA homologué		
<i>Particularités</i>		
Si tu as une expérience rapidement utilisable par l'entreprise	B1.6	B2.9
EFG (École de Formation Générale)	B2.9	C1.11 ou TB1.10

- Le stage d'essai est maintenu à 1 an.
- Le point de sortie est de 2 ans de service effectif après la commissionnement. Une réduction de 6 mois maximum est possible.

La décision concernant le changement de position ou la réduction du délai d'attribution du point de sortie est du ressort :

- pour les régions : du Directeur de région sur proposition du Directeur d'Établissement.
- Pour les directions centrales et les organismes rattachés à la Direction de l'entreprise : du Directeur ou du Chef de l'Organisme.

Notation

Durant ton statut d'attaché opérateur tu n'apparais pas dans le cadre des notations annuelles puisque ta carrière se déroule suivant une procédure spécifique.


Position de Rémunération
5
6
7
8
9
10
11

Des fiches de suivi et d'évaluation sont mises en place. L'appréciation apportée par ta hiérarchie sur ta qualité de service fera l'objet d'un échange avec toi avant proposition d'une éventuelle progression de ta rémunération.



Cas particulier pour le congé maternité, paternité ou adoption :

Le stage d'essai est prolongé d'une durée égale à l'absence. Il te permet d'acquérir les compétences nécessaires. La régularisation sur la Position de Rémunération (PR) de fin de période d'attaché opérateur sera prononcée avec un effet rétroactif. L'impact du congé maternité, paternité ou adoption sur le déroulement de carrière est ainsi neutralisé (accord égalité professionnelle).

PR	Exécution	Maîtrise	Cadres
35			H2
34			H2
33			H2
32			H1
31			G2 H1
30			G2 H1
29			G2
28			F2 G1
27			F2 G1
26			F2 G1
25			F2
24			F2
23		E2	F1
22		E2	F1
21		E2	F1
20		E2	
19		E2	
18		D2	E1
17		D2	E1
16		D2	E1
15		C2	D1
14		C2	D1
13		C2	D1
12		C2	
11	B2	C1	
10	B2	C1	
9	B2	C1	
8	B2		
7	A1	B2	
6	A1	B1	
5	A1	B1	
4	A1	B1	
3	A1		
2	A1		

Point de sortie de la période D'attaché opérateur ←

Point d'entrée à la SNCF ←

Stage d'essai

Le stage d'essai est **d'un an** à compter de ton admission dans l'entreprise.

En cas de maladie, accident du travail, ou congé maternité le stage est prolongé d'une durée égale à l'absence.

Pendant cette période d'essai déterminante, les services de l'attaché opérateur font l'objet **d'appréciations écrites**.

Durant toute cette période d'essai, si ton service ne correspond pas à l'attente de l'entreprise tu en seras averti par écrit, cela peut éventuellement aller jusqu'au licenciement.

Ton commissionnement sera prononcé :
à l'issue favorable de ce stage d'essai,
après une visite médicale obligatoire.

Tu seras régularisé B2.8 (point de sortie de ton statut d'attaché) 3 ans après ton admission. Ce délai peut être réduit de 6 mois ou prolongé.

A la sortie de ton statut d'attaché opérateur, tu pourras te présenter à l'examen d'accès à la maîtrise, si tu es à la Qualification C ou si tu as 6 ans d'ancienneté sur la Qualification B (dérogation possible).

Tu peux retrouver les textes qui régissent le statut d'attaché opérateur au chapitre 5 du Statut et dans la réglementation RH 0292 et RH 0611.

Pour en connaître davantage, rapproche toi de **ton délégué**.



Je suis

Attaché Opérateur

UNSA Cheminots
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
Tél. : 01 53 21 81 80 - Fax : 01 53 21 82 36
E-mail : federation@unsa-cheminots.org

Site Internet: www.unsa-cheminots.org
Site Intranet: www.syndicat-sncf.org/os_unsa